



Festiv'Arts 2025

(8 et 9 juin)

Charte de partenariat entre « Chemins des Arts » et « Artistes Sélectionnés 2025 »

1) Le concept

L'idée

Amener l'art à la rencontre du public en zone semi-rurale, en le rendant vivant, ludique et accessible.

Définition de Festiv'Arts

Manifestation festive et populaire autour de l'art, ouverte à tous, où le monde de l'Art (artistes amateurs ou professionnels, professionnels de l'art, associations culturelles telles que bibliothèques, galeries d'art, ateliers de création ..., sections artistiques des écoles, collèges et lycées, etc.) vient pendant 2 jours à la rencontre du grand public, au sein du village d'Arros-de-Nay.

Depuis 16 ans, cette manifestation s'inscrit dans le paysage culturel du pays de Nay, pour promouvoir les arts visuels et valoriser les multiples talents artistiques du territoire, de la région et d'ailleurs.

Les artistes investissent les différents lieux mis à leur disposition (mairie, maison pour tous, salles paroissiales, école, cours et granges privées, chapiteaux ... ainsi que les rues du cœur du village), pour y exposer et vendre leurs œuvres, créer sur place, dialoguer avec le public et partager leur passion en proposant des conférences ou en animant des ateliers pour enfants et adultes.

Des ateliers pédagogiques pluridisciplinaires, véritables pôles d'attraction, sont proposés gratuitement et visent à sensibiliser le public à la pratique des arts graphiques.

Un thème différent fédère chaque année la manifestation (le thème 2025 est **À la folie !** Les écoles et amateurs pourront participer en réalisant une œuvre collective ou individuelle sur ce thème dans le cadre d'*Artistes en Herbe*.

Les artistes pourront également présenter une œuvre sur le thème de l'année qui sera soumise au vote du public. Le gagnant du prix du public recevra un chèque de la part d'un des partenaires privés du festival (dont le montant est de 500 €).

Les artistes pourront aussi, s'ils le souhaitent, parrainer un « nouveau talent » dans le cadre de *Talents Émergents*.

Les artistes qui le souhaitent peuvent également faire des interventions en milieu scolaire.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

## **Programme Festiv'Arts 2025**

Programme sujet à variations - se référer au site [festivarts.fr](http://festivarts.fr) pour les mises à jour

### **Samedi 7 juin :**

15h-19h : Installation des œuvres

### **Dimanche 8 juin :**

8h-10h : Installation des œuvres par les artistes venant de loin

10h : Ouverture au public

*12h-14h : Repas des artistes (2 services)*

17h30-19h30 : « Temps des connaisseurs »

**À partir de 19h30 :** Annonce des coups de cœur de la Médiathèque de Nay et de l'artiste invité pour *Artistes en Herbe*, remise du prix des galeristes, du prix Révélation *Nouveau Talent* France Bleu Béarn et cocktail avec les artistes, leurs invités, les organisateurs et bénévoles, les professionnels de l'art, les sponsors et les élus

### **Lundi 9 juin :**

10h : Ouverture au public

*12h-14h : Repas des artistes (2 services)*

17h15 : Remise du prix du public

17h30 : Tirage de la Tombol'Arts

18h : Fermeture au public et restitution aux artistes de 80 % du montant de la vente de leurs œuvres

18h-21h : Décrochage et rangement des œuvres par les artistes, rangement et lavage des salles par les organisateurs **et toutes les bonnes volontés**

*Cette programmation peut subir quelques légères modifications ...*

## **2) Les valeurs qui nous rassemblent**

- ◆ La passion de l'art et l'envie de la partager.
- ◆ Le respect mutuel de chacun, qu'il soit artiste amateur, professionnel, organisateur ou aide ponctuelle et l'ouverture aux différents publics (initiés, néophytes, adultes, enfants, etc.).
- ◆ La simplicité : un esprit « bon-enfant ».
- ◆ La convivialité : Festiv'Arts est une fête, pas une simple expo.
- ◆ L'échange : dialogue, partage d'expériences...
- ◆ L'entraide : participer dans la mesure de ses moyens à l'organisation de la manifestation, se prêter main forte si besoin aux montages et démontages des stands, se prêter du matériel, surveiller les stands des confrères pendant leur pause repas ou pendant leurs ateliers et renseigner le public ...

### 3) Engagements de Chemins des Arts et des artistes

#### Les organisateurs de Festiv'Arts s'engagent à :

- ◆ gérer avec toute leur bonne volonté et toute leur énergie l'organisation de la manifestation et d'en assurer le coût (grâce aux recherches de sponsors, demandes de subventions, vente de tickets de Tombol'Arts, **commission de 20 % sur la vente des œuvres**, etc.),
- ◆ respecter les valeurs de la manifestation,
- ◆ assurer la communication autour de l'événement (communiqués de presse, radio, télévision si possible – *10 reportages France 3 obtenus depuis 2009* –, affichage, distribution de brochures, site internet, buzz internet, bouche à oreille, pré-expositions, etc.),
- ◆ informer régulièrement les artistes de l'avancée de l'organisation,
- ◆ accueillir chaleureusement les artistes le jour J, afin qu'ils se sentent « chez eux »,
- ◆ fournir aux artistes le matériel d'exposition suivant : cimaises, grilles d'exposition, tables, chaises, tissus noir ou blanc pour recouvrir les différents supports d'exposition (éclairages, socles et crochets pour les grilles seront à apporter par l'artiste),
- ◆ fournir aux artistes animant des ateliers collectifs le matériel dont ils auront besoin (les artistes pourront également apporter leur propre matériel s'ils le souhaitent ou si celui-ci est très spécifique et leurs achats seront remboursés sur justificatifs),
- ◆ situer les lieux d'ateliers, si possible, à proximité des espaces d'expositions des artistes animateurs,
- ◆ offrir aux artistes les 2 repas de midi et proposer ces mêmes repas aux personnes les accompagnants pour 10 € par adulte et 5 € par enfant, dans la limite d'un accompagnant par artiste et par jour,
- ◆ assurer la surveillance des lieux d'exposition pendant les nuits où les œuvres sont en place (présence de vigiles),
- ◆ assurer la sécurité de la manifestation selon les exigences requises (vigipirate, consignes sanitaires, etc.),
- ◆ assurer les lieux où les œuvres seront exposées en cas de catastrophes naturelles,
- ◆ à la clôture de la manifestation, restituer aux artistes 80 % du montant de la vente de leurs œuvres (tous les encaissements seront gérés par l'organisation lors de la manifestation),
- ◆ informer les artistes sélectionnés du bilan de la manifestation et les consulter à l'issue de celle-ci afin d'en améliorer la prochaine édition.

#### Pour participer à Festiv'Arts, les artistes s'engagent à :

- ◆ pratiquer un art plastique, de façon professionnelle ou amateur : photographie, peinture, pastel, dessin, sculpture, modelage, vitrail, techniques mixtes, céramique, illustration, design, street-art, BD, mosaïque, aquarelle, vidéo, etc.
- ◆ adhérer à la présente charte et partager les valeurs de Festiv'Arts,
- ◆ prendre en charge le transport, l'installation et le décrochage de leurs œuvres,
- ◆ fournir une assurance en responsabilité civile et assumer l'entière responsabilité de leurs œuvres avant, pendant et après la manifestation : ils déchargent ainsi l'organisation de tout problème de casse ou vol,
- ◆ être présents pendant toute la durée de la manifestation,

- ◆ participer à la vie de la manifestation :
  - soit en animant un atelier collectif ou une conférence,
  - soit en proposant des démonstrations,
  - soit en créant sur place,
  - soit en proposant une œuvre sur le thème 2025 pour le prix du public (cf. §5),

**Note :** La participation aux animations de Festiv'Arts reste basée sur le volontariat des artistes, mais pourra constituer un atout dans le traitement de leurs candidatures. Les candidats qui n'honoreront pas leurs engagements ne pourront plus participer aux prochaines éditions de Festiv'Arts.

- ◆ faire, si possible, don d'une œuvre qui sera mise en jeu pour la **Tombol'Arts** (tickets pour gagner l'œuvre de son choix proposés au public pour 3 €, la gestion de la vente des tickets et les bénéfices reviendront à l'association). Ce don est à la libre appréciation des artistes et ne constitue pas une obligation. Cependant, l'association Chemins des Arts précise que la vente des tickets de Tombol'Arts est la principale source de financement de Festiv'Arts,
- ◆ **proposer au moins 5 œuvres à 50 € maximum** (il peut s'agir de petits formats, de lithos numérotées, de croquis, de recueils, de cartes postales, de posters, etc., qui permettront aux personnes ayant de petits budgets, ou n'étant pas habituées à acheter des œuvres d'art, de s'offrir une première œuvre), les prix des autres œuvres étant libres,
- ◆ les années passées, un grand nombre de ventes s'est fait pour des œuvres de moins de 100 €, ce qui montre qu'il est aussi dans l'intérêt des artistes de proposer quelques œuvres dans cette gamme de prix,
- ◆ remettre les documents dans les délais impartis par l'organisation (inscriptions, documents administratifs, demandes d'informations, visuels, etc.) : **l'association Chemins des Arts se réserve le droit de rejeter toute candidature incomplète,**
- ◆ participer à la réunion de préparation qui aura lieu début 2025 afin de découvrir le fonctionnement de Festiv'Arts, les lieux d'exposition et de rencontrer les organisateurs et les autres artistes,
- ◆ accepter l'espace d'exposition qui leur sera attribué par l'organisation,
- ◆ adhérer à l'Association « Chemins des Arts » moyennant une cotisation annuelle d'1 €,
- ◆ autoriser l'association à utiliser leur image et celle de leurs œuvres pour la promotion de Festiv'Arts et de Chemins des Arts (formulaire transmis lors des réunions de calage).

**À noter :** Une candidature peut être l'objet d'un projet élaboré par plusieurs artistes. L'intitulé du projet doit impérativement figurer sur le formulaire de candidature ainsi que les artistes collaborateurs au projet.

#### **4) Autres possibilités offertes aux artistes**

**Les organisateurs de Festiv'Arts proposent aux artistes qui le souhaitent :**

- ◆ d'apporter leur propre livre d'or,
- ◆ de parrainer un artiste amateur « *Nouveau talent* » dans le cadre de *Talents Émergents*. Le « *Nouveau talent* » exposera son travail dans un espace réduit, à côté de l'espace d'exposition de son parrain. Un choix de filleuls sera proposé aux parrains intéressés sur dossier. Les marraines / parrains rencontreront leur filleul(e) lors de la réunion de calage,
- ◆ de participer à l'exposition "Carrée des Arts" ou "Villa des Arts" (cf. §9)

- ◆ d'aider les membres de l'organisation, en fonction de leurs disponibilités, pendant toute la durée de l'organisation, avant et après la manifestation,
- ◆ d'intervenir en milieu scolaire (cf. §10), avant la manifestation. L'organisation de cette intervention sera à convenir entre l'artiste et l'enseignant, elle pourra comporter par exemple une séance de questions / réponses, un atelier de « prise de contact » de la discipline artistique, une présentation d'œuvres choisies, etc. L'ensemble des frais occasionnés (déplacement, matériel) sera pris en charge par l'association et les établissements scolaires).

## **5) Thème de la manifestation 2025 : À la folie !**

Les œuvres présentées par l'artiste sur son stand sont bien entendu libres et conformes à l'univers de l'artiste sur lequel celui-ci a été sélectionné et totalement indépendantes du thème de la manifestation.

Les artistes souhaitant cependant participer au **Prix du public** devront proposer une œuvre sur le thème **À la folie !** :

- ◆ l'artiste sera entièrement libre d'interpréter ce thème à sa guise (aucune contrainte de support, de prix, de technique ne lui sera imposée),
- ◆ chaque visiteur pourra voter une fois pour l'œuvre qu'il aura préférée,
- ◆ l'artiste dont l'œuvre réalisée sur le thème aura reçu le plus de suffrages se verra décerner le prix du public à 17h15 le lundi,
- ◆ le montant de ce prix sera défini en fonction des fonds récoltés auprès des sponsors et sera indiqué aux artistes participants qui le demandent, au moins un mois avant la manifestation (500 € depuis 2010),
- ◆ les œuvres réalisées par les artistes sur le thème choisi seront rassemblées et exposées dans un même lieu pendant la durée de Festiv'Arts,
- ◆ ce thème fera également l'objet d'une exposition *Artistes en Herbe (AEH)* ouverte aux classes maternelles et primaires, aux collèges, aux lycées et aux étudiants, aux individuels ou groupes amateurs. Leurs œuvres seront exposées en extérieur, jalonnant ainsi le parcours de l'expo.

## **6) Modalités de vente des œuvres**

Les visiteurs seront munis de tickets d'achat à 3 volets, qui leur permettront de faire l'acquisition d'œuvres proposées à la vente par les artistes. Pour cela, ils devront réserver l'œuvre auprès de l'artiste qui indiquera son nom, le titre de l'œuvre et son montant (tel que négocié entre l'acheteur et l'artiste) sur les volets du ticket d'achat de l'acquéreur. Le visiteur devra ensuite se rendre à un point accueil (à proximité de chaque lieu d'expo) pour régler le montant de l'œuvre et faire tamponner les volets de son ticket, gages que l'œuvre a été payée. L'artiste remettra l'œuvre à l'acquéreur sur remise du volet artiste tamponné, qu'il conservera comme preuve de vente (1 volet sera remis en caisse au point accueil et un autre conservé par l'acheteur).

Toutes les ventes d'œuvres seront encaissées et enregistrées aux points accueil. En fin de festival, l'organisation restituera à chaque artiste 80 % du montant du prix de ses œuvres vendues.

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour emballer correctement les œuvres vendues.

## **7) Inscription et choix des artistes**

L'ouverture des inscriptions sera annoncée par voie de presse, sur le site et la page Facebook de Festiv'Arts ainsi que par mail à tous les artistes participants des éditions précédentes et aux autres artistes ayant fourni à l'association leur adresse mail et ayant déjà manifesté le souhait de participer aux précédentes éditions de Festiv'Arts. Elle aura lieu six mois au moins avant la manifestation.

La clôture du dépôt des dossiers de candidature aura lieu le **31 décembre 2024 à minuit**. Passée cette date de clôture, **aucune** candidature ne pourra être examinée.

En 2025, 25 artistes confirmés et 5 artistes émergents seront sélectionnés.

Le choix définitif des artistes exposants est effectué par un « **comité de sélection** ». Les candidatures pour Festiv'Arts sont nombreuses (150 à 200). **Aussi, le fait de ne pas être sélectionné ne remet aucunement en cause la qualité du travail de l'artiste.**

**Les critères pris en compte seront les suivants :**

### **Pour chaque candidat**

- 1 qualité et cohérence de l'œuvre
- 2 originalité de la discipline ou de l'univers artistique
- 3 implication dans le festival (animation d'ateliers / démonstrations, création sur le vif, Tombol'Arts, Prix du Public, etc.)

### **Pour Festiv'Arts**

- ◆ représentation d'un maximum de disciplines, techniques et styles, de la façon la plus équilibrée possible
- ◆ atelier collectif ou conférence animés par les artistes
- ◆ renouvellement des œuvres présentées d'une année sur l'autre
- ◆ les Artistes Confirmés ayant exposé **à Festiv'Arts en 2024 sont invités à faire « une pause » d'une année** avant de repostuler. Ils seront néanmoins les bienvenus s'ils souhaitent animer des ateliers ou conférences tout comme intervenir en milieu scolaire ou aider à l'organisation
- ◆ les Talents Émergents 2024 et les artistes de la résidence d'artistes 2024 quant à eux peuvent postuler cette année en tant qu'Artistes Confirmés

## **8) Espace d'exposition**

Afin de permettre à chaque artiste d'exposer dans de bonnes conditions, il sera privilégié l'octroi d'un espace suffisant à chacun plutôt que la multiplication de petits espaces (environ 9 à 10 ml pour les tableaux et 16 à 18m<sup>2</sup> au sol pour les sculptures).

À noter : L'accueil d'un filleul dans le cadre de Talents Émergents ne diminue en rien l'espace d'exposition de l'artiste parrain.

## **9) Carrée des Arts et Villa des Arts**

La Maison Carrée de Nay, magnifique hôtel particulier renaissance transformé en centre culturel, ainsi que la Ville Bedat d'Oloron-Sainte-Marie sélectionneront deux ou trois artistes sur dossier, parmi les 25 artistes confirmés retenus pour Festiv'Arts, et leur proposeront une exposition collective de **mi mai 2025 au 7 juin 2025**.

Ces expositions bénéficieront d'une large communication (encart dans les 10 000 brochures Festiv'Arts, affichage spécifique, communiqué de presse) et d'un vernissage officiel (date à préciser) en présence des artistes et de leur entourage.

## **10) Les interventions en milieu scolaire**

L'offre culturelle de Chemins des Arts est intégrée au plan départemental d'éducation artistique et culturelle. Cette habilitation en qualité de partenaire culturel, délivrée par l'Inspection d'Académie et le Département, lui permet de mener auprès des établissements scolaires différentes actions artistiques en lien avec l'équipe pédagogique et de rémunérer les artistes intervenants.

Les artistes intéressés par des interventions en milieu scolaire peuvent soumettre leur projet pédagogique à [festivarts.contact@gmail.com](mailto:festivarts.contact@gmail.com)

### ***Dates à retenir pour Festiv'Arts 2025***

- ◆ Ouverture des candidatures : **le 22 octobre 2024**
- ◆ Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **le mardi 31 décembre 2024 à minuit**
- ◆ Sélection définitive des artistes confirmés : **semaine 02 (2025)**  
*Les artistes ayant candidaté seront informés du résultat du Comité de sélection la semaine suivante.*
- ◆ Réunions de calage artistes / Chemins des Arts à **Arros-de-Nay** :
  - **le samedi 8 février 2025 de 10h à 12h**
  - **ou le samedi 15 février 2025 de 10h à 12h**
- ◆ Installation des œuvres à Arros-de-Nay : **samedi 7 juin 2025 de 15 h à 19 h**,  
ou, pour les artistes venant de loin le dimanche 8 juin de 8 h à 10 h
- ◆ **Festiv'Arts** :
  - **dimanche 8 juin 2025 (10h-19h) et**
  - **lundi 9 juin 2025 (10h-18h)**
- ◆ Décrochage **lundi 9 juin 2025 (18-21h)**

### ***Exposition complémentaire prévue sur sélection :***

- ◆ Exposition « Carrée des Arts » à la Maison Carrée de Nay : du 17 mai au 7 juin 2025 (*dates à confirmer*)
- ◆ Exposition « Villa des Arts » à la Villa Bedat d'Oloron-Sainte-Marie : du 10 mai au 7 juin 2025 (*dates à confirmer*)